



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

euro

Question écrite n° 39171

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la circulation des billets en euros. Une coupure manque souvent dans les portefeuilles des Français : le billet de 5 euros. Ce billet de petite valeur faciale devrait circuler vite entre les mains des usagers. Or, ce billet repasse à la Banque de France tous les quatre mois, contre deux mois et demi en moyenne pour les autres coupures courantes (10, 20 et 50 euros). Aussi, en 2003, le billet de 5 euros ne représentait plus que 4,7 % des billets en circulation en France. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser quelles sont les conséquences de cette situation.

Texte de la réponse

Au 31 décembre 2004, la part relative des différentes coupures dans les émissions nettes de billets en euros s'établissait comme suit en France : 2,7 % de billets de cinq euros, contre 12,9 % dans l'ensemble de l'eurosystème ; 22,9 % de billets de dix euros, contre 17,6 % dans l'ensemble de l'eurosystème ; 59,1 % de billets de vingt euros, contre 21,6 % dans l'ensemble de l'eurosystème ; 9 % de billets de cinquante euros, contre 33,7 % dans l'ensemble de l'eurosystème ; 5,3 % de billets de cent euros, contre 9,5 % dans l'ensemble de l'eurosystème ; 0,4 % de billets de deux cent euros, contre 1,5 % dans l'ensemble de l'eurosystème ; 0,6 % de billets de 500 euros, contre 3,2 % dans l'ensemble de l'eurosystème. Pour mémoire, la Banque de France met en circulation les billets et les pièces en euros. Grâce à son réseau de caisses implantées sur tout le territoire, elle délivre les coupures demandées aux établissements de crédit et à La Poste qui en assurent ensuite la diffusion au public. En charge de la bonne qualité de la circulation fiduciaire sur l'ensemble du territoire national, elle trie les billets qui lui sont reversés afin de détecter et retirer les faux et ceux qui sont usés, déchirés, tachés. Les émissions nettes de billets correspondent à la différence entre le nombre de billets mis en circulation par la Banque de France et celui des billets qui lui reviennent pour tri et analyse. La variation du volume et de la composition d'émissions nettes de billets n'est donc influencée que par la demande des établissements de crédit et non par une politique d'offre déterminée par l'État ou la Banque de France. Ces chiffres permettent de constater que, au-delà de la seule faiblesse de la circulation des billets de cinq euros en France qui s'est encore accentuée au cours de l'année 2004, la France présente plusieurs spécificités en ce qui concerne la circulation des billets en euros. On constate ainsi la très grande domination dans le portefeuille français des coupures de dix et, surtout de vingt euros, qui représentent 82 % de la circulation en France contre seulement 39 % dans l'ensemble de la zone euro. Cette domination implique une très faible utilisation de la plus petite coupure, le billet de cinq euros et des coupures d'un montant plus important (200 et 500 euros, en particulier). L'explication de cette répartition est liée aux habitudes des Français, qui utilisent beaucoup plus les moyens de paiement scripturaux (chèques, cartes, virements...) que les autres Européens : un quart des paiements scripturaux de l'Europe des vingt-cinq est effectué en France. Par ailleurs, les Français privilégient le billet de vingt euros, qui est le plus proche en valeur de l'ancien billet de cent francs, qui était le plus utilisé. En revanche, le billet de cinq euros, tout comme auparavant le billet de vingt francs reste très peu utilisé. Cette situation, qui résulte des habitudes de paiement des Français, n'a pas de conséquence négative pour

l'économie.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39171

Rubrique : Moyens de paiement

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mai 2004, page 3396

Réponse publiée le : 7 mars 2006, page 2447